

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	39

**N° 210/2019**

**OBJET : Travaux d'aménagement du lotissement Eris dans la zone artisanale Pompignal à Miremont - Signature des marchés de travaux**

**L'an deux mille dix-neuf et le 3 décembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC à Joël CAZAJUS, Patrick CASTRO à Danielle TENSA, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Monique DUPRAT à René AZEMA, Bernard TISSEIRE à Serge DEMANGE, Michel ZDAN à Jean-Louis REMY

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER,

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Sabine PARACHE et Messieurs Joël MASSACRIER, René PACHER et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Danielle TENSA a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Vice-Président en charge de la CAO rappelle que l'assemblée délibérante a autorisé l'engagement d'une consultation pour les travaux d'aménagement du lotissement Eris dans la zone artisanale Pompignal à Miremont répartis en 3 lots :

- Lot 1 : voirie et réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées)
- Lot 2 : réseaux secs (éclairage publics et télécom) et réseau d'eau potable
- Lot 3 : espaces verts

L'estimation des travaux par le maître d'œuvre de l'opération, le cabinet Valoris, est de 771 256.50 € HT.

Il souligne que la consultation a été engagée le 1<sup>er</sup> octobre 2019 sur les supports de publication suivants : BOAMP et JOUE.

Il précise que 9 offres ont été reçues dans les délais. L'analyse des offres a été confiée au maître d'œuvre de l'opération et présentée pour attribution lors de la réunion de la commission d'appel d'offres le 26 novembre 2019.

Les entreprises suivantes ont été déclarées attributaires par les membres de la CAO :

- Lot 1 : entreprise SAS Jean Lefebvre Midi-Pyrénées
  - Solution de base pour un montant de 474 758.22 € TTC
  - PSE 2 validée : moins-value pour la réalisation des accès par les acquéreurs : - 58 695.57 € TTC
  - PSE 5 validée : moins-value pour remplacement du réseau pluvial par un fossé entre r08 et r12 : - 10 080.20 € TTC
  - Les PSE 1 – 3 -4 seront déclenchées en cas de besoin par ordre de service spécifique.
- Lot 2 : Entreprise Sud-ouest réseaux
  - Solution de base pour un montant de 156 000.00 € TTC
  - Les PSE seront déclenchées en cas de besoin par ordre de service spécifique.

- Lot 3 : Entreprise Becanne SAS Environnement et services
  - Solution de base pour un montant de 32 997.60 € TTC
  - PSE 1 validée : garantie de reprise et entretien des espaces verts et des plantations dur deux ans : + 1 920.00 € TTC
  - PSE 2 validée : nettoyage des zones d'espaces verts – travaux différés : + 3 960.00 € TTC
  - Soit un montant total de 38 877.60 € TTC

Monsieur le Vice-Président demande au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises susmentionnées.

Vu l'avis de la CAO, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises susmentionnées,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants éventuels après avis de la CAO.

Fait et délibéré à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS